

EDITO

L'été est là et nous permet de vivre pleinement en accord avec la nature. Pour certains, les vacances ont déjà commencé et d'autres les attendent avec impatience.

La Commune a revêtu ses habits de fêtes, les fleurs sont partout présentes et l'équipe municipale s'affaire à leur entretien. La Commune ne peut pas tout faire ! Je me dois de rappeler, une fois de plus aux propriétaires riverains de la voie publique, l'obligation qui leur incombe de tailler les haies afin de laisser la circulation libre pour les piétons. Si nous constatons leur défaillance, les services communaux procéderont à la taille et la Commune facturera cette prestation aux dits propriétaires.

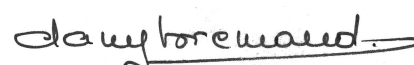
Le même constat peut se faire pour les poubelles. Les dates de ramassage des ordures ménagères sont connues de tous ! Ne laissons pas nos containers trainer sur les trottoirs, rentrons-les après le ramassage, la circulation des piétons sera ainsi respectée.

Il est nécessaire, dans cette période d'incertitude, que nous prenions conscience les uns et les autres des responsabilités qui nous incombent dans cette vie de tous les jours pour restaurer le « bien vivre ensemble ».

L'été est propice aux retrouvailles et aux fêtes en plein air ! Soyons raisonnables, pensons aussi à nos voisins jeunes et moins jeunes qui auront de la peine à trouver le sommeil si nous sommes trop bruyants.

Pour nos adolescents, les conseils de prudence sont à renouveler constamment, la vitesse et l'alcool au volant sont trop souvent cause de malheurs.

En un mot, soyons civiques et retissons le lien social que les individualismes et les difficultés de la vie ont mis à mal.





Le monde change, notre logo aussi !

L'Equipe Municipale a décidé de moderniser le logo de la Commune tout en conservant les symboles qui illustrent notre village.



L'église qui se voit de si loin, quand nous abordons Saint Hilaire, la barque qui est l'emblème du marais. Ont été ajoutées deux vagues l'une bleue l'autre verte pour illustrer notre appartenance aux Deux-Sèvres et symboliser le mariage de l'eau douce et de l'eau salée qui a donné naissance au Marais Poitevin. L'évocation du marais est renforcée par la présence des roseaux et enfin, l'oiseau dans le ciel illustre, le système migratoire observé dans notre marais « terre d'accueil » pour de nombreuses espèces.

Ce logo figurera sur tous les documents de la Commune à partir de septembre prochain.

Nous espérons que chacun se retrouve dans cette nouvelle identité visuelle qui portera fièrement l'image de Saint Hilaire la Palud.

Les Brèves de L'été...

Fête Nationale du 14 Juillet

Organisée par le Comité d'Animation en partenariat avec l'ensemble des commerçants et la Municipalité de Saint Hilaire

A partir de 13h30 – Animations diverses sur la Place de la Mairie

A partir de 18h30 – Restauration sur place animée par la « Band'à Marans » et « Eric Chanteur »

A la tombée de la nuit – défilé des lampions – tir du feu d'artifice Chemin de la Gare suivi d'un bal

Tranquillité Vacances : Gendarmerie de Frontenay Rohan-Rohan : 05 49 04 50 03

Canicule :

Toute personne vulnérable, isolée à domicile peut être enregistrée sur le registre communal ouvert en Mairie, pour une surveillance particulière.

Tél : 05 49 35 32 15 (horaires d'ouverture de la mairie)

Tél : 06 76 48 60 07 (Astreintes week-end)

La Poste

Fermeture annuelle : Du 3 au 29 Août / Horaires inchangés pour le mois de Juillet :

La Superette

La Municipalité est sensibilisée par la fermeture de notre superette. Tous les moyens sont mis en oeuvre afin de trouver la solution permettant la réouverture de celle-ci.

Voirie

Les travaux de voirie ont commencé depuis le 1^{er} Juillet 2015 et devraient se terminer en Septembre 2015
Ceux-ci concernent :

Le Chemin des Aurs, l'Impasse de la Fontaine, le Chemin du fossé Berthet, le Chemin des Argilliers, une des impasses de La Névoire, une partie des trottoirs de la Route du Pont du Pairé, Place de la Mairie et la Grande Rue ainsi que de l'emploi partiel sur diverses voies communales.

Tous les riverains concernés par les travaux seront prévenus préalablement.